

**HORAIRES DE FERMETURE DES DEBITS DE BOISSONS SOUMIS A AUTORISATION
MUNICIPALE D'OUVERTURE AU REGARD DE LA SECURITE DES ETABLISSEMENTS
RECEVANT DU PUBLIC
(Décret n° 73.1007 du 31 Octobre 1973)**

Dérégulation à l'arrêté préfectoral du 23 Mars 1984

Nota : Cette demande devra être déposée à la Mairie :

- quinze jours au moins à l'avance lorsqu'il s'agira de demande portant sur une ou plusieurs dates déterminés ;
- Un mois à l'avance dans les autres cas. Il en sera ainsi notamment des demandes intéressant les établissements de nuit.

Je soussigné,

NOM : **Prénom** :

NOM DE L'ETABLISSEMENT OU DE L'ASSOCIATION :

DOMICILE :

sollicite de Monsieur le Commissaire de la République du Département du Morbihan, l'autorisation de laisser mon débit de boissons ouvert jusqu'à deux heures, la nuit du :
à l'occasion du :

Lieu exact d'implantation du débit de boissons : SALLE SARAH BERNHARDT
Rue Saint Michel-SAUZON

A SAUZON,

Signature :

Le Maire de SAUZON

prie Monsieur Le Préfet, Commissaire de la République du Département du Morbihan, d'autoriser M..... à laisser son établissement ouvert jusqu'à deux heures, ma nuit duau..... Le Maire de SAUZON certifie que l'établissement concerné est conforme aux règles de sécurité en vigueur et ne présente aucun danger pour la sécurité du public.
Dernière visite de sécurité effectuée le 15 juin 2005.

A SAUZON,

Le Maire,

Gendarmerie ou Police :

Observations éventuelles : Avis Favorable (1)
Avis défavorable (1)

Date :

Signature :